



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire
et des Bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



Motion d'actualité

Commission administrative nationale du SNASUB-FSU des 22 et 23 mars 2022

Le SNASUB-FSU poursuit son action syndicale au plus près
des personnels et de leurs missions...

Métiers, emplois, statuts, rémunérations...

Ne rien lâcher !

Le retour de la guerre sur le sol européen...

En déclenchant une guerre d'invasion de l'Ukraine, foulant aux pieds le droit international et l'intégrité territoriale de ce pays, Vladimir Poutine a décidé de porter la lourde responsabilité de déséquilibrer davantage le monde. Dans les combats, sous les bombardements, on décompte déjà de très nombreux morts parmi la population civile. Et beaucoup d'Ukrainien-nes sont jeté-e-s sur les chemins de l'exil.

Le SNASUB-FSU condamne cette invasion et affirme son opposition à la guerre. Il exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien ainsi qu'avec les citoyen-nes russes qui courageusement revendiquent leur opposition à la guerre. Pour le SNASUB-FSU, la seule sortie positive de ce nouvel épisode guerrier qui secoue l'humanité réside dans une solution diplomatiquement négociée sous l'égide de l'ONU. Le retrait des troupes russes d'Ukraine est une nécessité immédiate !

La situation ukrainienne montre aussi le niveau de développement qu'atteignent la xénophobie et le racisme dans notre pays : certain-es réfugié-e-s devraient être accueilli-es prioritairement à d'autres, au prétexte par exemple de leur origine ou de la fuite d'une guerre plus proche. Le SNASUB-FSU condamne ces idéologies, réfute les politiques de tri entre les réfugié-es et réaffirme que tou.tes doivent être accueilli-es. Il est inacceptable d'ajouter à l'horreur de la guerre celle du racisme ! Notre solidarité syndicale élémentaire avec des salarié-es d'autres pays a vocation à s'exprimer lors des crises internationales.

La putréfaction du débat politique et les divisions du corps social qu'infligent au pays les candidat.es d'extrême droite nourrissent ces tentations xénophobes. **Le SNASUB-FSU entend les combattre !**

Une fin de quinquennat qui concentre tous les errements des politiques gouvernementales menées, notamment salariale...

L E SNASUB-FSU a déjà souligné que l'inflation galopante qui résulte d'une combinaison de la politique maintenue de l'offre d'une part avec le « quoi qu'il en coûte » présidentiel d'autre part aboutit à aggraver de manière spectaculaire les conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s en général et des agent-e-s publics en particulier. La non-politique salariale menée par le gouvernement depuis 5 ans a provoqué une dégradation significative des conditions de vie.

La situation des prix, de plus en plus hors de contrôle et aggravée par la guerre en Ukraine, amène le gouvernement à annoncer un dégel de la valeur du point d'indice sous forme de promesse électorale qui prend le contrepied de son entêtement à refuser cinq années durant toute revalorisation de celle-ci. En malmenant ainsi tout au long du quinquennat la rémunération indiciaire, c'est-à-dire le cœur de la rémunération dans la fonction publique de carrière, le gouvernement a non seulement abîmé le pouvoir d'achat de tous-tes mais il a fait perdre aussi de leur sens les grilles indiciaires de référence applicables à de nombreux corps de la fonction publique. **Les mesures d'ajustement — pour courir après la hausse du SMIC** et chercher à pallier pour les plus basses rémunérations le décrochage du point d'indice d'avec la hausse des prix — n'auront pas suffi à préserver les pieds de grille des catégories C et B, chacune désormais au minimum fonction pu-

blique. Elles auront également abouti à un tassement de l'évolution des rémunérations dans les carrières des agent-e-s publics.

Et parce que sanctionnant aussi la résultante de l'inconséquence de sa non-politique salariale, cette promesse électorale formulée par la ministre de la fonction publique de dégeler la valeur du point « avant l'été » « valide » l'orientation syndicale du SNASUB-FSU sur les problématiques de carrières et de salaires. Nous portons en effet, dans la confrontation sociale avec le gouvernement, la nécessité non seulement d'indexer la valeur du point d'indice sur les prix mais aussi de prendre en compte la situation des richesses créées globalement pour permettre l'augmentation générale des salaires et des pensions. **Cette augmentation des salaires dans la fonction publique** doit se traduire par une distribution uniforme de points additionnels dans les grilles indiciaires et par la reprise d'un mouvement d'intégration des primes dans ces mêmes grilles.

Corollairement à sa promesse de dégel de la valeur du point d'indice, la ministre de la fonction publique a à nouveau annoncé son intention de réformer le système de rémunération de la fonction publique, sans jamais vraiment préciser tout à fait son propos. Elle laisse cependant entendre que les politiques de remise en cause de ce qui structure notre fonction publique de carrière sont toujours à l'ordre du jour de son agenda politique.

Une action gouvernementale qui s'inscrit résolument dans une offensive de longue durée pour libéraliser la fonction publique et ses missions... Nos secteurs en première ligne !

C ANDIDAT à sa propre succession, Emmanuel Macron a confirmé lors de la présentation de son programme électoral que son quinquennat 2.0 serait la poursuite du premier en matière de dérégulation d'accroissement des logiques managériales et de relativisation des cadres nationaux pour renvoyer au local l'application de mécanismes de dérégulation que l'architecture de réformes envisagées prévoit structurellement.

Reprenant une vieille antienne, le projet serait, à l'instar de ce qui est expérimenté à Marseille, de donner aux chefs d'établissements les leviers pour recruter les personnels de l'EPL dans l'ensemble des métiers, notamment enseignants. Dans ce contexte, tous les métiers des fonctions supports, d'organisation, techniques, d'administration et de gestion risquent bien d'être logés à la même enseigne.

Accentuant les logiques de rémunération dans la fonction publique qui pourrait dépendre des emplois et missions occupés, les évolutions salariales et de carrières seraient soumises pour une part accrue à la prise de tâches supplémentaires. De quoi créer, dans le contexte ouvert par la loi de 2019 dite de transformation de la fonction publique, un glissement pour passer plus ou moins brutalement d'un droit à la carrière - comme garantie statutaire - au « gré à gré » managérial.

En outre, alors même que 15 ans d'autonomie des universités nous amènent à dresser un bilan désastreux de l'évolution du service public d'enseignement supérieur et de recherche - pour qui est attaché à un service public d'enseignement supérieur et de recherche fondé sur l'articulation de la proximité, de l'égalité de traitement, de l'accessibilité et de l'élévation du niveau général de formation initiale supérieure pour le plus grand nombre - le candidat promet de poursuivre son ouvrage entamé avec les regroupements d'établissements en leur donnant encore plus d'autonomie. Au-delà de l'explosion des frais d'inscription pour les étudiant.es, ce qui est à craindre, c'est la poursuite de l'explosion des repères collectifs en

matière de carrière et une concurrence exacerbée entre recours à l'emploi titulaire ou au contrat.

S'inscrivant dans le droit fil d'une conception du travail ancrée dans une tradition ultra libérale et réactionnaire, la promesse de subordonner les minimas sociaux (le RSA) à l'acceptation par les bénéficiaires d'obligation d'heures de travail et donc de formaliser ainsi un « statut » de « travailleur pauvre ». Ce faisant, c'est une rupture avec un principe général de redistribution par l'accès aux droits qu'engage le candidat Macron, et notamment les droits fondamentaux, qui structure le modèle social français. Et celle-ci est lourde de conséquences possibles pour notre modèle de fonction publique.

Enfin, en annonçant son intention maintenue de reculer l'âge de départ en retraite à 65 ans, Emmanuel Macron envoie un signal clair à l'ensemble du pays et aux salarié.es en particulier : celui de toujours plus remettre en cause notre modèle de protection sociale par des politiques aboutissant à des reculs sociaux majeurs.

Dans ce présent contexte électoral, le SNASUB-FSU popularise l'appel de la FSU publié récemment pour l'échéance.

/// Dans les établissements scolaires...

L'ADOPTION de la loi 3DS et de son article 145 instaure désormais une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale (CT) de rattachement sur l'adjoint gestionnaire d'EPL, dans les conditions précisées par la convention prévue par le Code de l'éducation, la convention issue de la loi de décentralisation dite Raffarin adoptée en 2004.

L'usage de cette convention dans les relations entre l'EPL et les CT est pourtant fort peu répandu. Autant dire que notre mobilisation syndicale contre cette autorité fonctionnelle n'est pas terminée, a fortiori puisque notre ministère n'a encore rien communiqué à ce sujet.

Nombre de collègues gestionnaires comptables et de leurs équipes participent actuellement à l'introduction de nouveaux outils de gestion - Op@le et Oper@ - dans les services financiers. Chaque collègue concerné.e

peut cependant constater que ces outils sont loin d'être opérationnels tant les anomalies de fonctionnement sont nombreuses et bloquantes, dégradant ainsi les conditions de travail au quotidien.

Le SNASUB-FSU a alerté la direction des services ministériels à ce sujet et sera reçu à ce sujet le 6 avril prochain. Nous rendrons évidemment compte aux collègues de notre action.

Le SNASUB-FSU a organisé le 10 mars dernier une réunion nationale d'information syndicale destinée à ses syndiqué.e.s exerçant dans les laboratoires de sciences des établissements scolaires. L'occasion de faire le point sur l'actualité du secteur et de rédiger un tract national de secteur popularisant ses revendications spécifiques : à très vite pour sa lecture !

/// Dans l'enseignement supérieur

Les assises de la précarité dans l'ESR organisées par une intersyndicale du supérieur, dont la FSU et des collectifs de précaires se tiendront à Paris le 30 mars prochain. Afin que les réalités et les enjeux spécifiques de la précarité des personnels BIATSS soient aussi discu-

tés et remis en perspective, le SNASUB-FSU appelle ses adhérent.es et sympathisant.e.s affecté.e.s dans le supérieur, contractuel.le.s et titulaires à participer largement à cette journée.

À l'agenda social des deux prochains mois !

À l'agenda social de ces prochaines semaines est prévu la refonte de la carrière des ingénieurs de recherche (IGR) telle que programmée par le protocole d'accord accompagnant la mise en œuvre de la LPR.

Soucieux de respecter l'égalité de traitement dans son déroulement, le SNASUB-FSU rappelle son mandat : une carrière sans barrages de grades. Dans l'immédiat, il défend la fusion des deux grades d'avancement pour respecter les déroulements de carrières des personnels appartenant au corps des IGR. Il rappelle sa revendication de décontingement de l'échelon spécial et sa transformation en échelon accessible à l'ancienneté.

Dans les académies, le plan de requalification de la filière administrative va connaître une montée en puissance. Le relevé de décisions ministériel que le SNASUB-FSU n'a pas signé, n'articule pas la requalification des emplois et la politique de promotion des personnels. Ceci permet au ministère comme aux directions académiques d'opérer un glissement et de conditionner la requalification à l'exercice de missions dites nouvelles ou même de l'appliquer uniquement aux emplois vacants.

Le SNASUB-FSU combat cette approche au rabais dont la première conséquence est d'esquiver la vraie question : celle de la reconnaissance du travail déjà réalisé par les personnels en place. Ce qu'il nous faut gagner partout, c'est bien une requalification massive des emplois de catégorie C en B construite sur le constat que les fonctions d'exécution sont désormais résiduelles dans nos métiers, et de catégorie B vers A pour résorber tous

les décalages constatés entre les missions réalisées et la qualification des emplois effectivement occupés.

Pour le SNASUB-FSU, cette approche revendicative s'applique à l'ensemble des filières professionnelles que nous représentons !

À l'ordre du jour de notre agenda syndical figure également la question de la revalorisation indemnitaire pour la filière administrative affectée dans l'enseignement supérieur, corollaire de celle engagée dans l'enseignement scolaire ; ainsi que celle des informaticiens (personnels ITRF) des services académiques, mobilisés dans certaines académies dont celle de NICE.

Le SNASUB-FSU développe son approche revendicative de manière cohérente. Sa boussole : l'alignement de toutes les indemnités versées sur les montants servis les plus favorables dans le cadre d'un plan de convergence indemnitaire, tirant les montants versés vers le haut et ouvrant la voie à l'égalité de traitement indemnitaire des personnels administratifs, ITRF et des bibliothèques, sans oublier nos collègues contractuel.les, dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et à la Culture. **C'est une condition pour pouvoir les intégrer dans un deuxième temps dans le traitement indiciaire.**

Au ministère, dans les académies, les établissements d'enseignement supérieur et les bibliothèques, le SNASUB-FSU intervient donc pour défendre l'alignement vers le haut de toutes les indemnités et devant bénéficier à toutes les personnes, sans exclusion.

**LA REVALO, IL LA FAUT POUR TOUS-TES !
ET POUR GAGNER L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT, IL NOUS FAUT UN PLAN
DE CONVERGENCE INDEMNITAIRE !**



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**